

Le code des règles de procédure en un clin d'œil . Publié par le secrétariat général de la CSN

	Besoin d'un appui	Peut être discuté	Peut être amendé	Vote requis
ROPOSITIONS ORDINAIRES (articles 16 à 29)				
rincipale	oui	oui	oui	majorité
mendement	oui	oui	oui	majorité
ous-amendement	oui	oui	non	majorité
exceptions article 22)			110.1	majorito
ROPOSITIONS DILATOIRES (article 36)	Lorsqu'une proposition dilatoire est devant l'assemblée, aucune proposition incidente ne peut être reçue,			
luestion préalable (articles 73 à 91)	oui	non	non	2/3
si cinq personnes ont parié)				
journer le débat	oui	non	non	majorité
aisser sur table	oui	กงก	non	majorité
éférer de nouveau au même comité	oui	non	non	majorité
éférer au comité exécutif, au bureau ou au conseil confédéral	oui	non	non	majorité
ROPOSITIONS INCIDENTES (article 30)	Lorsqu'une proposition incidente est devant l'assemblée, une proposition dilatoire peut être dans l'ordre.			
éférer à un comité permanent	oui	oui	non	majorité
ormer un comité spécial	oui	oui	non	majorité
emander la production d'un document	oui	oui	non	majoritė
ROPOSITIONS PRIVILÉGIÉES (articles 31 à 35)	Les propositions privilégiées ont priorité sur toutes les autres propositions et leur ordre de priorité est indiqué à l'article 31.			
journement pur et simple	oui	non	non	majorité
eprendre un débat ajourné	oui	oui	non	majorité
eprendre le débat d'une question laissée sur table	oui	oui	non	majorité
ixer la séance où un débat aura lieu	oui	oui	non	majorité
onner suite à une question de privilège	oui	oui	non	majorité
vis de motion :	19			
À une séance, donner un avis de motion pour reconsidérer une décision (L'avis doit être donné par une personne ayant voté POUR la proposition appelée à être reconsidérée)	non	non	non	aucun
À la séance ultérieure, d'abord décider si oui ou non on reprend le vote (Ensuite, voir propositions ordinaires)	Oui	non	non	majorité
ormation en comité plénier	oui	oui	non	majorité
uspension d'une règle de procédure	oui	oui	non	majorité
écréter le huis clos	oui	oui	non	majorité
itudier un rapport paragraphe par paragraphe	oui	oui	non	majorité
iviser une proposition principale complexe	oui	oui	non	majorité
IVERS	·			
ppel de la décision de la présidence (<i>article</i> 63)	non	non	non	majorité
fise en candidature (articles 102 à 108)	oui	non	non	majorité
tetrait d'une proposition (article 28)	non	non	non	unanimité
Félicitations, remerciements, condoléances (articles 18 à 22)	oui, à	oui	oui	majorité
	l'unanimité			majorito
	si pas			
	d'objection			
ote par appel nominal (articles 24, 38, 44)	oui	non	non	majorité
/ote au scrutin secret				·

Notes

- L'élection des membres d'un comité peut être faite à la pluralité des voix (article 59). Des règles spéciales s'ajoutent lors des congrès de la CSN, par exemple : mise en nomination (article 102).